

# LA FTQ GAGNE LA BATAILLE DU BILL



49e année — No 4-5

EDITION SPECIALE — MAI 1964

MONTREAL

L'ABBÉ GÉRARD DION :



**2,164 délégués disent...**

*The threat of a general stoppage was the way to avert a strike wave*

L'OPÉRATION FTQ :

*La menace de grève générale, c'a été le moyen d'éviter une vague de grèves*

**DANS CE NUMERO, TIRE A 100,000 EXEMPLAIRES**



**OUI à la grève générale !**

- LE CONGRES EXTRAORDINAIRE DE LA FTQ
- LES MODIFICATIONS AU BILL 54
- LES LECONS A TIRER DE LA CRISE
- LES MESQUINERIES DE LA CSN

Le doyen  
des  
journaux  
syndicaux  
canadiens



Fondé  
par  
Gustave  
Franco,  
en 1916

Publié dans le but de promouvoir les réformes législatives nécessaires à la protection de la classe ouvrière du Québec et à l'amélioration de son sort.

Organe officiel de la  
FEDERATION DES TRAVAILLEURS DU QUEBEC



Comité exécutif:  
Roger PROVOST, président; Louis LABERGE, Jean GERIN-LAJOIE,  
vice-présidents; André THIBAudeau, secrétaire; René RONDOU,  
trésorier.

Directeur: Roger PROVOST; rédacteur: Noël PERUSSE.

Adressez toutes communications à:

6515, rue Saint-Denis, Montréal 10 — Tél. 271-2594

Imprimé par l'imprimerie Radio-TV, 8430, rue Casgrain, DU. 7-6218



Le ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de la deuxième classe de la présente publication.

EDITORIAL

# La fragilité des cartels

Il se trouve encore des naïfs et des gens de mauvaise foi pour soutenir que la création de cartels syndicaux, permanents ou temporaires, peut constituer un substitut valable à l'unité des forces ouvrières. La récente bataille du bill 54 vient une fois de plus de dégonfler ce mythe.

On peut bien le dire maintenant, maintenant que le gouvernement s'est engagé à apporter des modifications importantes à son projet de loi; le cartel FTQ-CSN formé à cette occasion a constitué, pour notre centrale, une expérience pénible dont elle a fait à peu près tous les frais.

La fragilité de ce front commun n'a jamais été mieux illustrée que par la déclaration faite par le président de la CSN, M. Jean Marchand, au lendemain du congrès extraordinaire de la FTQ. (On pourra lire le texte intégral de ce chef-d'oeuvre de mesquinerie dans nos pages.) C'est tout juste si le président de la CSN ne condamnait le vote de grève générale pris par les 2,164 délégués de la FTQ, et s'il n'invitait pas ouvertement le gouvernement à n'en pas tenir compte. Les travailleurs ont des mots très durs pour appeler ceux des leurs qui font de pareils appels du pied à l'employeur, à l'occasion d'un vote de grève pris au niveau de l'entreprise.

Mais, indépendamment de la personnalité de M. Marchand, discutée même par ses membres, il n'en reste pas moins que cet incident, qui n'était que le point culminant d'une pyramide de petites et de grosses mesquineries, de la part de la CSN, pourrait signer l'arrêt de mort des cartels syndicaux dans notre province. Et, l'on doit être franchement reconnaissant au gouvernement de n'avoir pas davantage abusé de la division des forces syndicales pour écraser les travailleurs du Québec.

\* \* \*

# L'unité au sein de notre centrale

Si la cause de l'unité syndicale est au point mort, et même nettement en recul, dans le Québec, il n'en va pas de même au sein de la FTQ, dont le congrès extraordinaire contre le bill 54 a permis de constater une unanimité de vues inquiétante pour tous nos adversaires.

Pour mesurer tout le chemin parcouru par notre centrale sur la voie de son unification, qu'on se reporte à l'année 1957, alors qu'il avait également été question d'une grève générale pour protester contre les agissements de Duplessis et de sa P.P. dans la grève de Murdochville. A peine née de la fusion de l'ancienne FTQ et de la FUIQ, notre Fédération avait alors été menacée d'éclatement.

A cette époque-là, il existait, au sein de la FTQ, un climat de méfiance généralisée, dont on ne peut aujourd'hui trouver l'équivalent que dans les relations FTQ-CSN. Les partisans de la grève générale soupçonnaient leurs adversaires de duplessisme et les adversaires de l'arrêt de travail croyaient que ses partisans ne poursuivaient qu'un but, les forcer à montrer leur faiblesse.

En avril dernier, c'est dans une véritable atmosphère de solidarité, et même de franche camaraderie, que nos affiliés ont étudié de nouveau le recours à la grève générale pour combattre le bill 54. Les adversaires de la mesure, s'il y en avait eu, n'auraient pas été soupçonnés de tendances libérales, et ses plus chauds partisans étaient tout disposés à tenir charitablement compte de la position de faiblesse de certains affiliés, et même à leur venir en aide.

Au moment de convoquer son congrès extraordinaire, la FTQ ne se savait pas aussi unie, aussi forte. Evidemment, il est toujours plus facile de faire l'unité contre quelque chose que dans la poursuite d'un objectif positif. C'est humain. Mais, quand même, nous devrions nous sentir assez unis et assez forts, depuis avril dernier, pour accroître considérablement nos efforts en vue de la libération syndicale, économique et politique de l'ensemble des travailleurs du Québec.

## UN DOCUMENT A CONSERVER

# Un chef-d'oeuvre de mesquinerie de J. Marchand

"De retour de voyage, je prends connaissance de la résolution adoptée par la FTQ à son congrès extraordinaire des 11 et 12 avril.

"La résolution prévoit quelques moyens d'action pour inciter le gouvernement à tenir compte des revendications syndicales dans son projet de loi portant sur les relations du travail. Le plus radical de ces moyens est le recours éventuel à la grève générale.

"Nous nous réjouissons, à la CSN, que la FTQ, progressivement, ait porté de plus en plus d'intérêt au bill 54. Grâce à l'action rapide et énergique de la CSN qui, dans les quelques jours qui ont suivi le début de l'étude de ce bill par la Législature, a convoqué d'urgence les exécutifs de ses syndicats, le projet de loi a été mis en veilleuse pour reconsidération.

"Effectivement, le Ministre du Travail a convoqué les représentants des deux centrales qui ont à nouveau insisté pour que le bill soit modifié. Sans révéler les secrets du Cabinet, le Ministre nous a alors laissé entendre que plusieurs points litigieux seraient révisés.

"Nous ne connaissons pas encore les corrections que le Gouvernement consent à faire,

.....  
Même si, en dépit de ses ambitions politiques évidentes, Jean Marchand n'a pas encore pris le risque d'affronter l'électorat, on peut dire qu'il jouit déjà d'une véritable immunité parlementaire, en ce sens qu'il peut se permettre de dire n'importe quelle sottise impunément. Et il ne se prive pas. Mais, cette fois, il semble bien qu'il soit allé trop loin. Et même les journalistes, membres de la CSN, nous ont avoué avoir eu des haut-le-coeur devant sa déclaration sur le vote de grève générale pris par le congrès extraordinaire de la FTQ. Même le gouvernement, qui était pourtant directement visé par cette décision, a manifesté le respect qui s'imposait devant la volonté démocratiquement exprimée par les 2,164 congressistes de la FTQ. Et le soir même du vote, le premier ministre annonçait officiellement, POUR LA PREMIERE FOIS, que le bill 54 serait modifié dans le sens des revendications syndicales.

.....  
pas plus que nous sommes informés du rapport du Comité spécial de la Législature chargé d'étudier le problème des

relations du travail dans la fonction publique.

"La CSN juge donc qu'il est trop tôt pour porter un jugement définitif sur le bill 54 et de mettre en oeuvre des moyens de défense qu'elle devrait définir dans l'ignorance des objectifs à atteindre.

"Lorsque la CSN a convoqué son assemblée extraordinaire, elle voulait faire suspendre l'adoption du bill 54 et amener le Gouvernement à reconsidérer certains articles. Les deux objectifs ont été atteints. Lorsque le Gouvernement déposera ses amendements, nous ferons connaître notre point de vue et mobiliserons, suivant la nécessité et les circonstances, les forces du mouvement.

"Comme je le disais au début, nous sommes tout de même heureux que la FTQ ait réussi à éveiller l'intérêt de ses organisations affiliées, ce qui nous permettra sans doute, le cas échéant, et en temps utile, cette fois, de faire une action conjointe.

"La CSN désire-t-elle que le bill 54 soit remis à la prochaine session? Oui, si les amendements proposés ne répondent pas à nos principales revendications, et non, dans le cas contraire."

Jean MARCHAND



PHOTOGRAPHE SYNDICAL  
DEPUIS 1945

FEDERAL PHOTOS  
1405, MACKAY — VI. 2-2836



"EXPORT"  
PLAIN  
or FILTER TIP  
CIGARETTES

Apprenez à connaître les avantages  
de l'épargne en ouvrant  
un compte

à la

Banque Canadienne Nationale

606 BUREAUX AU CANADA

# LE CONGRES DE LA FTQ: UN EVENEMENT PARFAIT

QUEBEC — On parle beaucoup, dans le monde du sport, de "parties parfaites", c'est-à-dire de performances au cours desquelles, pour un quilleur, un lanceur de baseball, un gardien de buts au hockey, tout a marché comme sur des roulettes. Eh bien! Pour les travailleurs du Québec, le congrès extraordinaire de la FTQ, qui a eu lieu dans la Vieille-Capitale les 11 et 12 avril dernier, a constitué une "partie parfaite", au cours de laquelle on n'a eu à déplorer aucune erreur, ni aucun homme laissé sur les buts.

Evidemment, cette réussite exceptionnelle n'a pas été le fruit du hasard. Le congrès avait été précédé d'une grande tournée d'information dans le cadre de laquelle, en plus d'éclairer tous nos conseils du travail sur les aspects les plus néfastes du bill 54, les représentants de la FTQ avaient pu faire un premier sondage auprès des militants de base dans le but de savoir jusqu'où ils étaient prêts à aller pour combattre l'ancien projet de loi. Ils constatèrent que les travailleurs étaient disposés à aller très loin...

Ils étaient 2,164 délégués qui se rendirent d'abord à Québec, au matin du 11 avril, avec en poche des allocations de dépenses très minces, en raison des frais encourus par leurs syndicats pour leur participation au congrès biennal du Congrès du travail du Canada, une semaine plus tard. Il se produisit aussitôt un embouteillage à l'inscription, et l'ouverture du congrès fut considérablement retardée.

## UNE PARTIE GAGNEE D'AVANCE

Après la prière, dite par l'abbé Gérard Dion, et un mot de bienvenue de la part du président du Conseil du travail de Québec, le confrère Jean-Baptiste Hurens, le président Roger Provost entreprit de faire un fastidieux et long historique des longues et fastidieuses démarches effectuées jusqu'à ce jour par les dirigeants de la FTQ pour faire modifier le bill 54. Et quand il supplia les délégués de ne pas demander à leurs dirigeants de retourner auprès du gouvernement avec comme seules armes des mémoires, les observateurs purent constater que l'affaire était déjà dans le sac, que le principe de la grève générale, à laquelle le syndicalisme québécois n'avait jamais osé recourir, était adopté.

Cependant, à la fin de son propre exposé, le confrère Provost jeta une douche froide sur l'enthousiasme et l'impatience des délégués en leur annonçant qu'avant l'ouverture des débats, ils devraient se taper trois conférences par l'abbé Gérard Dion, Me Guy Merrill Desaulniers et le professeur Gilles Beausoleil. Et pendant encore deux heures, patiemment, les participants assistèrent à une savante dis-

section du projet de loi mort-né. Il s'agissait d'exposés froids et théoriques qui n'avaient rien pour soulever les foules, même que l'abbé Dion se prévalut de l'entière liberté d'expression qui lui avait été laissée par la FTQ pour contredire ses dirigeants et laisser entendre que le bill 54 n'était pas si mauvais que ça, qu'il ne menaçait pas véritablement l'existence du syndicalisme.

## A LA TV COMME SI VOUS Y ETIEZ

Cependant, rien n'y fit et, pendant la conférence du professeur Beausoleil, l'équipe de télévision de l'émission "Aujourd'hui", de Radio-Canada, effectua elle-même un sondage parmi les congressistes. Tous sans exception étaient déjà en faveur d'un arrêt général de travail. Et ils savaient si bien les raisons qui motivaient la décision qu'ils allaient prendre, que leurs déclarations spontanées produisirent, le lundi suivant, l'un des meilleurs "spectacles" que le syndicalisme québécois ait jamais donnés à la télévision.

Du débat lui-même, il n'y a presque rien à dire, tant les participants étaient unanimes à dénoncer le bill 54 et à favoriser la grève générale. C'était presque trop beau pour avoir l'air vrai. Mais, les journalistes présents n'en étaient pas moins impressionnés par la qualité et la sincérité des interventions. Eux, qui étaient arrivés plutôt sceptiques au congrès, en repartirent absolument convaincus de la détermination et du sérieux des travailleurs du Québec.

Il y eut bien une tentative de faire amender la résolution présentée par l'exécutif de la FTQ afin de limiter son mandat à la grève générale. Mais, "of all people", c'est le confrère Roméo Mathieu, des Travailleurs-unis des salaisons, qui fit rejeter ce projet par le congrès en disant qu'il fallait faire confiance à nos dirigeants syndicaux et leur laisser une certaine liberté de manoeuvre.

Le vote, précédé de l'adoption facile de la question préalable, arriva un peu comme un "anticlimax", tant il était prévisible et prévu. Les journalistes étaient surtout intéressés à savoir s'il y aurait des dissidences, et d'où elles viendraient. Connaissant nos pe-



C'EST RADIO-CANADA QUI A EU la primeur du vote de grève générale pris le dimanche midi par les 2,164 délégués au congrès extraordinaire de la FTQ. En effet, dès le samedi après-midi, l'équipe de l'émission "Aujourd'hui" effectuait son propre sondage auprès de quelques participants, qui tous se disaient d'accord avec le recours à un arrêt de travail. On aperçoit ici un travailleur

tités dissensions et rivalités personnelles, ils sont, comme l'exige leur métier, à l'affût de querelles intestines. Mais, de dissidences, il n'y en avait pas. Sur la question du bill 54 et de la grève générale, la FTQ présentait l'aspect d'un bloc solide, inattaquable.

## ET ENFIN, LESAGE S'ENGAGE

Aussi bien, les résultats ne se firent pas attendre: le soir même, à la télévision, le premier ministre Jean Lesage manifestait à la fois son respect pour la démocratie et son réalisme politique en annonçant officiellement, POUR LA PREMIERE FOIS, que le bill 54 serait modifié dans le sens des principales revendications syndicales.

La bataille du bill 54 était à moitié gagnée. Et pas plus qu'un scab ne peut convaincre les travailleurs qui ont pris un vote de grève qu'ils doivent leur augmentation de salaire à la bonne volonté et à la générosité du patron, il n'y a pas une centrale syndicale de boutique qui pourra persuader aux travailleurs du Québec, qui ont courageusement décidé, un dimanche midi d'avril, de faire la grève générale, qu'ils doivent le nouveau bill 54 à la bienveillance du gouvernement ou au travail de

du rail, tombant sous la juridiction des lois ouvrières fédérales, interviewé par un reporter de Radio-Canada. L'affiche, à droite, rend bien compte du sentiment général des participants au congrès: "Il faut détruire le bill 54 avant qu'il nous détruise." Il n'y a peut-être pas eu de destruction, mais le projet de loi a dû être reconstruit de fond en comble.

coulisses de quelque éminence grise syndicale.

La version révisée du bill 54, ils savent qu'ils l'ont écrite, en même temps qu'ils écrivaient l'une des plus belles pages de l'histoire syndicale du Québec.

Les meilleures  
**COUVERTURES**  
au Canada  
SONT SIGNÉES  
*Ayers*  
DE LACHUTE

## COUVERTURES DE LITS ET DE VOYAGE

Pure laine • laine/orlon • viscose/laine  
ces couvertures sont chaudes et confortables  
en toute saison et partout: Maisons...  
Chalets... Hôtels... Hôpitaux... Institutions

**DOMINION  
AYERS  
LIMITED**

SECTION DES COUVERTURES • LACHUTE, Q.U.É.  
MAISON FONDÉE EN 1910

**EN AVONS-NOUS POUR NOTRE ARGENT ?**

# Les 18 amendements de la grève générale

MONTREAL — Même si sa première réaction spontanée, exprimée par le président Roger Provost, a été favorable, la Fédération des travailleurs du Québec continue de scruter et de soulever les 18 amendements que le gouvernement provincial a décidé d'apporter au bill 54 à la suite de la menace de grève générale proférée par notre congrès extraordinaire d'avril dernier. En attendant une analyse autorisée du projet de loi dans son style collection du printemps, on peut quand même voir un peu ce qui en est, et si le syndicalisme québécois, qui a déployé à cette occasion une vitalité et un militantisme insoupçonnés, en a obtenu pour son argent.

La principale victoire du mouvement syndical, c'est sans doute d'avoir obtenu la radiation des articles 54, 57 et 94. Les articles 54 et 57, comme chacun sait, assujettissaient tout le droit du travail au droit civil, amoindrissaient le droit collectif au profit du droit individuel, tandis que l'article 94 subordonnait l'exercice du droit de grève à la tenue d'un vote au scrutin secret. Leur disparition, qui constitue incontestablement une victoire syndicale de première grandeur,

ne représente cependant pas un gain, puisque les trois articles n'apparaissent pas dans la Loi de relations ouvrières, et que le 54 ne faisait même pas partie du premier bill 54.

**LE DROIT D'ASSOCIATION POUR TOUS**

Le gain syndical le plus important, c'est sûrement la radiation des aliéas 3, 4 et 5, du sous-paragraphe m, de l'article 1. Alors, ça, c'est vraiment quelque chose. Cette modification accorde le droit d'association à toute personne

exerçant une profession (médecins, avocats, ingénieurs, etc.), de même qu'aux domestiques et aux travailleurs agricoles. Cependant, des additifs à l'article 20 apportent certaines restrictions à l'accréditation de ces travailleurs: moins de trois personnes ordinairement employées à l'exploitation d'une ferme ne sont pas considérées comme des salariés pouvant bénéficier de l'accréditation syndicale; de leur côté, les professionnels qui veulent se syndiquer doivent former un "groupe distinct". Seuls, des juristes, ou l'usage, nous diront ce qu'il faut entendre par "groupe distinct".

Une autre amélioration, c'est le nouvel article 9, qui met les mineurs sur le même pied que les travailleurs forestiers en ce qui a trait au recrutement syndical. Désormais, le propriétaire d'une entreprise minière est tenu de donner accès aux re-

présentants syndicaux à l'endroit où il loge ses employés, et à leur fournir le gîte et le couvert au prix courant pour les salariés.

**UN SALARIE RESTE UN SALARIE**

En vertu d'une modification à l'article 98, un gréviste conserve son statut de salarié, même s'il a participé à une grève illégale. Auparavant, cette protection, dont on ne connaît pas encore l'efficacité réelle, ne valait que pour les grèves légales.

En outre, le gouvernement a ajouté un nouvel article 58 aux termes duquel plusieurs salariés peuvent s'associer dans une seule poursuite contre un même employeur.

En ce qui a trait à la nouvelle Commission des relations de travail, elle comprendra quatre bancs, ce qui vaudra un commissaire supplémentaire à la CSN. Dans un litige inter-syndical, les représentants syndical et patronal sont de nouveau habilités à siéger, mais ils ne récupèrent pas leur droit de vote.

**MARCHE ARRIERE DANS LE TRANSPORT**

Au passif de ce bilan des modifications importantes apportées au bill 54, il faut cependant inscrire le 2e amendement, qui ajoute à la liste des "services publics" soustraits à la grève, les "services de transport par véhicules munis d'une autorisation de la Régie des transports", c'est-à-dire les entreprises privées de

camionnage. Quand on se rappelle qu'au comité parlementaire des relations industrielles, en juin dernier, MM. Jean Lesage et René Lévesque étaient disposés à permettre la grève dans tout le secteur des transports et communications, on ne peut s'empêcher de voir dans cet amendement un recul considérable.

Cependant, à l'actif de cette révision du bill 54, il convient d'ajouter la déclaration du ministre du Travail, M. Carrier Fortin, qui a alors proclamé l'existence d'un "droit nouveau, droit qui n'est ni en opposition, ni similaire au droit civil, mais mieux ajusté à l'évolution des relations industrielles".

**UN RETOUR A LA REALITE**

Déplorant la confusion que l'ancien bill 54 pouvait apporter entre les notions de droit individuel et de droit collectif, M. Fortin ajoutait: "Comme ces deux notions sont loin d'être parfaitement définies, un texte de loi trop précis aurait peut-être eu pour effet de paralyser le développement du droit du travail ou de l'orienter dans une direction contraire à la réalité".

Et le ministre du Travail de conclure: "Après de longues consultations et une étude approfondie, le gouvernement a décidé de laisser les parties définir elles-mêmes par leurs relations contractuelles ces deux notions juridiques. D'ailleurs, c'est ainsi que se forment les lois".

## La FTQ: une grande victoire pour tout le syndicalisme

MONTREAL — Le président Roger Provost, de la Fédération des travailleurs du Québec, a déclaré que les modifications apportées par le gouvernement provincial au bill 54 constituent une grande victoire pour le syndicalisme tout entier et une contribution importante à l'élaboration d'un véritable droit du travail dans le Québec.

(Ces propos englobant dans la victoire du bill 54 le syndicalisme tout entier, y compris celui des médecins, des enseignants, des étudiants, etc., méritent d'être rapprochés de ceux du secrétaire de la CSN, M. Marcel Pépin, qui, comme son maître Jean Marchand, tente de nouveau de tirer la couverture de son côté et de s'approprier tout le mérite des améliorations apportées au projet de loi. Il est également à noter qu'à chaque déclaration de la CSN, le nombre des participants à son meeting de La Bastogne augmente de quelques centaines, tant et si bien qu'à la prochaine, Marchand et Pépin pourront enfin annoncer qu'il s'agissait là de la plus grande assemblée syndicale de toute l'histoire du Québec.)

Le président de la FTQ a toutefois tenu à souligner qu'il émettait ces commentaires spontanés sur la foi de rapports de presse, et que sa centrale se réservait de publier une analyse plus complète de la dernière version du bill 54 quand elle en posséderait le texte officiel.

Des améliorations certaines  
Cependant, de poursuivre le confrère Provost, il semble

d'ores et déjà assuré que le projet de loi nous sera beaucoup plus acceptable, du moins en ce qui a trait au secteur privé, du seul fait qu'il semble reconnaître à tous les travailleurs les droits d'association et d'affiliation, et qu'il établit une distinction très nette, avec la radiation des articles 54 et 57, entre les notions de droit du travail et de droit civil.

Le porte-parole de la FTQ a ajouté que la disparition de l'article 94, qui, selon les syndicalistes, rendait à peu près illusoire le recours à la grève, constitue une autre amélioration importante au bill 54. Il en est de même, dit-il, de la création d'un quatrième banc à la future Commission des relations de travail.

Le confrère Provost a déclaré que si les travailleurs du Québec peuvent être à juste titre fiers de cette grande victoire syndicale, le gouvernement, de son côté, n'a pas à rougir du fait qu'il s'est finalement rendu aux revendications légitimes des travailleurs, lesquels savent reconnaître la bonne volonté d'un gouvernement. Bien au contraire, dit-il, c'est précisément le rôle d'un gouvernement démocratique

de répondre aux aspirations populaires, d'assurer le bien commun et le respect intégral des libertés démocratiques, y compris les libertés syndicales d'association, d'affiliation, de négociation et de grève.

**La menace de grève demeure**

Ceci dit, le président de la FTQ a fait observer que les modifications apportées au bill 54 ne règlent pas le problème des employés de la fonction et des services publics. Il a déclaré que sa centrale continuerait de lutter pour que ces travailleurs soient considérés comme des citoyens à part entière et qu'ils soient intégrés au régime général de notre droit du travail.

Le confrère Provost a tenu à féliciter tous les travailleurs du Québec, y compris les enseignants, les médecins et les étudiants, qui se sont ralliés autour de leurs centrales pour combattre les dispositions anti-démocratiques de l'ancien bill 54. Il a conclu en disant que la FTQ attendra de connaître le régime qui sera fait aux employés de la fonction et des services publics, pour juger si elle se trouve libérée du mandat qui a été donné à ses dirigeants par le congrès extraordinaire des 11 et 12 avril derniers, à Québec, de recourir à diverses manifestations démocratiques, dont un arrêt général de travail, pour faire disparaître les dispositions les plus odieuses du bill 54.

**THE BORDEN COMPANY LIMITED**

Farm Products Division

LAIT — CREME — BEURRE — OEUFS

FROMAGE "COTTAGE"

3115 COTE-DE-LIESSE ROAD — ST-LAURENT — RI. 8-6901



"...il est à nous grâce à

"MA BANQUE"  
POUR 3 MILLIONS DE CANADIENS



BANQUE DE MONTRÉAL

Plan de Financement Familial

PRETS ECONOMIQUES COMPORTANT UNE ASSURANCE-VIE

**L'ARGENT A UNE ODEUR DE POUDRE**

# Les militants de la FTQ prouvent leur sérieux avec plus de \$17,000

MONTREAL — Quand on veut éprouver le sérieux d'un parieur ou d'un acheteur éventuel, on lui dit parfois : "Mets d'abord ton argent sur la table!" Eh bien! Pour ceux qui pouvaient douter du sérieux et de la détermination des militants de la Fédération des travailleurs du Québec, dans sa lutte contre le bill 54, nous annonçons aujourd'hui qu'ils avaient mis leur argent sur la table, qu'ils avaient confié à leur centrale syndicale pas moins de \$17,000.

Evidemment, il y en a toujours qui s'imaginent que le mouvement syndical dispose de ressources illimitées. Mais, pour bien saisir l'ampleur de cette somme, il convient de souligner

que les dirigeants de la FTQ ne s'étaient fixé qu'un objectif de \$10,000, avec l'espoir d'en recueillir de \$6,000 à \$8,000. Il convient également de rappeler que ces contributions ne donnent qu'une infime idée des sacrifices financiers consentis par la FTQ et ses affiliés pour faire modifier le bill 54. On estime généralement que notre mouvement a dépensé de \$150,000 à \$200,000 pour obtenir les améliorations nécessaires au projet de loi.

**LES CHAMPIONS : LES TRAVAILLEURS DES SALAISONS**

Voici, telle que compilée par le confrère Aldo Caluori, coordonnateur de cette campagne de financement, la liste des syndicats qui ont contribué au "Fonds de combat contre le bill 54":

SYNDICAT	Montant
Travailleurs-unis des salaisons .....	\$2,296
Association internationale des macrinistes .....	1,580
Travailleurs de la pâte et du papier .....	1,085
Métallurgistes-unis d'Amérique .....	1,050
Charpentiers et menuisiers .....	875
Travailleurs de l'électricité, de la radio .....	800
Travailleurs de l'industrie chimique .....	540
Fraternité des cheminots .....	525
Ouvriers du vêtement pour dames .....	500
Ouvriers-unis du textile .....	500
Conseil du travail de Montréal .....	500
Syndicat canadien de la fonction publique .....	500
Guy Merrill Desaulniers .....	500
Travailleurs-unis du caoutchouc .....	500
Association internationale des débardeurs .....	400

SYNDICAT	Montant
Travailleurs boîte de conserve (CTC 23908) .....	400
Travailleurs-unis du tabac .....	325
Boulangers et confiseurs .....	300
Ouvriers du vêtement pour hommes .....	300
Travailleurs des distilleries .....	300
Association internationale des pompiers .....	250
Conseil des métiers du bâtiment (Montréal) .....	225
Préposés à l'entretien des édifices .....	200
Travailleurs-unis du ciment .....	200
Employés d'hôtels et de restaurants .....	200
Union des ouvriers du textile .....	200
Syndicat international des employés de bureaux .....	200
Travailleurs-unis de l'automobile .....	150
Fraternité des chaudronniers .....	100
Ass. internationale des constructeurs de ponts .....	100
Ass. internationale des commis de détail .....	100
Synd. international des constructeurs d'ascenseurs .....	100
Synd. international des chapeliers .....	100
Synd. international des journaliers-manoeuvres .....	100
Ass. internationale des ferblantiers .....	100
Synd. international des rembourseurs .....	100
Conseil du travail de Québec .....	100
Commis des messageries ferroviaires-maritimes .....	100
Travailleurs boîte de conserve (CTC 353) .....	100
Frat. internationale des potiers .....	100
Ouvriers eaux gazeuses (CTC 263) .....	100
Travailleurs-unis des brasseries .....	75
Bouchers et coupeurs de viande .....	50
Travailleurs du cuir de Montréal .....	50
Peintres et décorateurs .....	50
Noël Pérusse (personnelle) .....	25
Fabricants de patrons .....	25
Synd. international des pressiers .....	25
Comité conjoint synd. inter. de Beaupré .....	25
Conseil du travail de Granby .....	25
Conseil du travail de Drummondville .....	25
Conseil du travail de Trois-Rivières .....	25
Travailleurs des produits du cuir, plastiques .....	25
Travailleurs du bois d'Amérique .....	20
Richard Garneau (personnelle) .....	20
Conseil du travail de St-Jérôme .....	10
CTC 318 .....	10
Préposés à l'entretien des voies .....	10

TOTAL..... \$17,221

## Zazie dans le METRO

MONTREAL. — Si nous n'avons pas notre "Zazie dans le métro", nous avons des membres de la Fédération des Travailleurs du Québec et du Conseil du Travail de Montréal affectés à la construction du métro de Montréal. Et ils subissent des accidents du travail. Tout récemment encore, on y déplorait une première perte de vie.

C'est pourquoi le Comité de bien-être de la FTQ, présidé par le confrère Robert Lavoie, entreprenait récemment diverses démarches en vue de s'assurer que les ouvriers y travailleraient dans des conditions de sécurité et d'hygiène satisfaisantes.

Le Comité, accompagné de l'ex-directeur des services sociaux de la FTQ, le confrère Julien Major, a d'abord rencontré le Dr Tourangeau, directeur du service de l'hygiène industrielle au ministère provincial de la Santé.

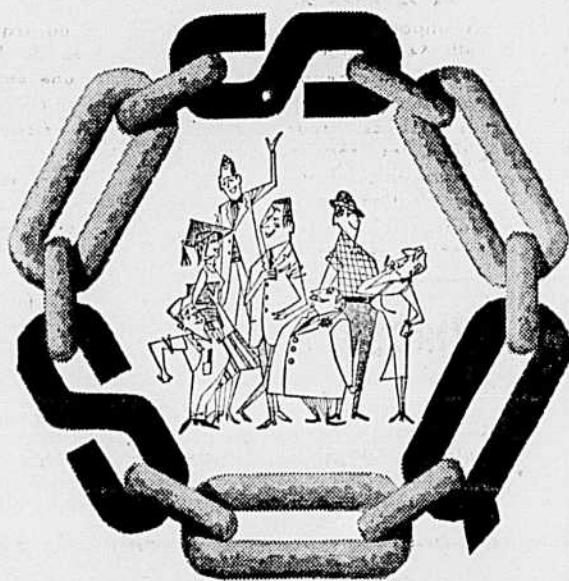
### UNE CONFERENCE AU SOMMET

A la suite de cette première rencontre fructueuse, le Dr Tourangeau organisa une deuxième réunion avec tous les directeurs de service intéressés au creusage du métro, dont l'ingénieur en chef de la ville de Montréal, M. Girard, l'inspecteur en chef des établissements industriels et commerciaux, M. Vanasse. La délégation syndicale était accompagnée du secrétaire administratif du CTM, le confrère Gérard Rancourt.

### UN PACTE DE SECURITE

Un programme de sécurité et d'hygiène fut élaboré à cette occasion. L'inspection des chantiers sera intensifiée et l'ingénieur en chef verra à corriger toutes les déficiences de nature à compromettre la santé ou la sécurité des ouvriers. Il pourra même, au besoin, décréter la suspension des travaux.

Les membres du Comité de bien-être de la FTQ sont sortis satisfaits de ces deux entrevues, convaincus de la bonne volonté de leurs interlocuteurs et de l'adoption prochaine de mesures de sécurité et d'hygiène de nature à prévenir des accidents regrettables et des atteintes à la santé des travailleurs représentés par notre centrale.



**La chaîne qui vous protège...**

LA MUTUELLE SSQ fournit, depuis bien des années, des services complets d'assurance-groupe (assurance-maladie, assurance-vie, assurance-salaire) à de nombreuses entreprises, grandes et petites, et à divers syndicats et groupements à travers le Québec.

**LA MUTUELLE SSQ**  
 ASSURANCE-GROUPE  
 LES SERVICES DE SANTÉ DU QUÉBEC  
 Siège social: Québec, C.P. 3339  
 Succursales: Montréal, Sorel, Jonquière, Trois-Rivières

**"Faites ici même... au Canada par les travailleurs canadiens"**



# LE CONGRES EXTRAORDINAIRE DE LA FTQ

## Des images inoubliables



MALGRE SON ALLURE FORCEMENT SPECTACULAIRE, le congrès extraordinaire de la FTQ, les 11 et 12 avril derniers, à Québec, n'était pas uniquement un "show". Il s'agissait bel et bien d'un congrès statutaire, dont les délégués étaient mandatés et accrédités par leur syndicat local de manière à pouvoir prendre toutes les décisions commandées par la situation de crise dans laquelle se trouvait alors le syndicalisme québécois. On aperçoit ici à l'oeuvre les membres du comité de vérification des mandats.



LES DELEGUES QUI ONT VOTE EN FAVEUR de la grève générale pour faire modifier le bill 54, savaient ce qu'ils faisaient. On en aperçoit ici deux groupes scrutant attentivement la deuxième version du projet de loi, au cours de l'exposé magistral qui leur était fait par le conseiller juridique de la FTQ, Me Guy Merrill Desaulniers. On n'aura probablement jamais été témoin d'un tel sérieux au cours d'un congrès syndical. Le congrès a également constitué un excellent stage d'éducation syndicale, qui continuera longtemps de donner ses fruits, même si la grève générale ne devait jamais avoir lieu. Il y a au moins 2,000 syndicalistes, dans le Québec, qui ne sont pas prêts de se faire passer un Québec législatif, par quelque gouvernement que ce soit.

Le congrès extraordinaire de la FTQ, au cours duquel 2,164 délégués dûment mandatés ont adopté le principe de la grève générale pour combattre le bill 54, deuxième version, nous restera dans la mémoire longtemps. C'était à coup sûr, en dépit des propos fielleux d'esprits chagrins et pisse-vinaigre,

l'événement le plus considérable de toute l'histoire syndicale du Québec. Les participants ne cessent de répéter aux absents: "Il faut avoir été là pour le croire." C'est à l'intention des uns et des autres que nous publions cet album de photos de notre grande famille syndicale.



"LE MAUDIT BILL 54!" de répéter le président Roger Provost, en faisant aux délégués un compte rendu des démarches aussi frustrantes que nombreuses faites par le mouvement syndical pour faire amender le projet de loi. "De grâce, a-t-il dit, ne nous demandez pas de retourner devant le gouvernement avec, comme seules armes, des mémoires savamment préparés par des experts, fondés sur notre longue expérience des luttes syndicales, ou avec les conventions de l'Organisation internationale du travail. (...) Il nous faut des armes plus puissantes pour abattre les murs de cette citadelle d'indifférence et même d'hostilité à l'endroit des revendications syndicales, qu'est le Parlement provincial — même si c'est notre Parlement à nous." Au terme du congrès, le président Provost avait en main la bombe H d'une menace de grève générale.



LA FTQ AVAIT PRIS SES PRECAUTIONS pour que son congrès extraordinaire ne soit pas "railroadé" par des forts-en-gueule ou des démagogues syndicalistes dont l'éloquence aurait pu obnubiler les facultés de réflexion et de décision de ces pauvres travailleurs qu'une certaine propagande tente de nous représenter comme des moutons dociles livrés aux caprices des "labor bosses". C'est pourquoi les



délégués entendirent d'abord de froids exposés théoriques de la part de trois conférenciers universitaires plus habitués à éclairer l'intelligence de leurs étudiants qu'à soulever les foules. A gauche, on aperçoit notre conseiller juridique, Me Desaulniers, expliquant les conséquences désastreuses des dispositions les plus discutables de l'ancien bill 54. Au centre, l'abbé Gérard Dion, de l'université Laval,



profite de la liberté entière qui lui a été laissée pour dire que le bill 54 contient de bonnes choses, même s'il est irréaliste. A droite, le professeur Gilles Beausoleil, de l'université de Montréal, montre comment le contrôle des salaires dans la fonction publique peut freiner les augmentations dans le secteur privé.



LE CONSEIL DU TRAVAIL DE QUEBEC ne perd pas facilement l'habitude d'accueillir le congrès de la FTQ tous les deux ans, comme il le faisait avant l'amendement constitutionnel prévoyant des congrès biennaux, plutôt qu'annuels. C'est pourquoi le président du CTQ, le confrère Jean-Baptiste Hurens, s'est fait un plaisir particulier de souhaiter la bienvenue à notre congrès extraordinaire, comme



en témoigne notre photo de gauche. La photo du centre nous fait voir un des spectateurs les plus attentifs aux délibérations de la FTQ, le Dr Gérard Hamel, président du Comité des relations extérieures de la Fédération des omnipraticiens du Québec, qui, en plus de nous donner son appui sur la question du bill 54, s'est dit d'accord avec nos revendications en faveur de l'assurance-santé. Enfin, à droite,



nous apercevons le président Roger Provost servant la messe du dimanche matin, au grand Colisée de Québec, pour l'abbé Guy Laforte, assistant aumônier diocésain de la LOC de Montréal.

**Inespérée? Satisfaisante? Passable? Médiocre? Décevante?**

# La présence du SYNDICALISME sur les ondes de Radio-Canada

Plusieurs émissions du réseau français de Radio-Canada traitent des sujets qui intéressent les travailleurs et les salariés. Qu'il s'agisse d'une grève, des résultats d'une enquête, de la fermeture d'une usine, d'une décision du gouvernement, les événements de la vie économique et de la vie ouvrière trouvent immédiatement un écho à la radio et à la télévision.

Chacune suivant sa formule, les séries du Service des émissions éducatives et d'affaires publiques et l'émission *Caméra 64*, réalisée par le Service des nouvelles, transmettent aux auditeurs et aux téléspectateurs, par des études, des reportages et des interviews, l'exposé des faits, le point de vue des parties en cause, l'opinion des groupes touchés par ces événements. **La preuve par 15 semaines**

Au cours d'une période de 15 semaines environ, soit du mardi 1er octobre 1963 au vendredi 10 janvier 1964, onze séries d'émissions de radio et de télévision (1) ont inclus dans leur programme des informations, des interviews et des commentaires sur le monde du travail. Au cours de cette même période, la participation des chefs syndicalistes ou des représentants de groupes syndicaux s'est chiffrée à 40; celle des ouvriers et des salariés (ou de leur femme) à 23; les conflits sociaux proprement dits ont été commentés à 53 reprises et les sujets se rattachant aux aspirations et aux problèmes des salariés, comme la sécurité sociale, l'éducation, le chômage, l'automatisation, etc., ont fait l'objet d'exposés, d'interviews et de commentaires 145 fois.

A la radio, les ténors du syndicalisme

Du lundi au vendredi, les émissions *Partage du jour* à 9 h. 30 du matin, *Méto-Magazine* à 5 heures de l'après-midi, *Capital et travail* à 7 h. 15 (le jeudi excepté), et *Commentaires* présenté aussitôt après les nouvelles de 10 h. 30, suivent de très près l'actualité politique, économique et ouvrière. C'est ainsi qu'à *Partage du jour*, par exemple, au cours de la période mentionnée plus haut, le ministre Paul Gérin-Lajoie a parlé de son livre, *Pourquoi le bill 60*; M. Roger Provost, président de la FTQ, a parlé du programme de la caisse de retraite et du mémoire de la Fédération des travailleurs du Québec; Mlle Cécile Harris, conseillère au Service national de placement, a été interrogée sur l'embauchage des personnes âgées, et divers journalistes invités ont consacré leur chronique à la grève des débardeurs, à la

mise en tutelle des syndicats de marins canadiens, au plan fédéral de caisse de retraite et à l'établissement de la compagnie Studebaker au Canada.

Au cours du mois d'octobre seulement, les reporters de *Méto-Magazine* ont interrogé M. Gérard Shenk, du Syndicat des fonctionnaires de Montréal, sur la dissension entre le Syndicat des fonctionnaires municipaux et le Service du personnel (émission du 2 octobre); M. Paul Asselin, président de l'Association des débardeurs, sur la possibilité d'une grève dans le port de Montréal (émission du 3); M. Roger Provost, de la FTQ, sur la nationalisation de la Place des arts (émission du 7); M. Yvon Dupuis, ingénieur, sur l'automatisation dans le domaine de la construction à Montréal (émission du 8); Mlle Morgan, infirmière, MM. Bruno Meloche et Gilles Corbeil, conseillers de la CSN, et M. Roger Champoux, journaliste, sur le conflit de l'hôpital Sainte-Justine (émissions du 16, du 18 et du 23); MM. André Lanciault, vice-président du Syndicat des fonctionnaires municipaux, et Herman Primeau, directeur du personnel des services, sur le conflit syndical entre les employés municipaux et l'administration (émissions du 28 et du 29).

A *Capital et travail* et à *Commentaires*, MM. Gérard Picard, de la CSN, Noël Pérusse, de la FTQ, le professeur Bernard Bonin et le journaliste Yves Michaud ont également parlé du conflit à *La Voix de l'Est de Granby*, de la mise en tutelle des syndicats de marins, du chômage et des problèmes de l'éducation dans les régions économiquement faibles du Québec.

A la télévision, ses vedettes photogéniques

*Aujourd'hui*, à l'horaire du lundi au vendredi de 7 heures à 8 heures, *Actualités politiques*, présenté le mercredi à 10 heures, et *Caméra 64*, le dimanche à 7 heures, consacrent, chaque fois que l'actualité l'exige, une place importante aux événements et à l'information sur le monde ouvrier.

Au cours des trois mois étudiés, *Aujourd'hui* a interrogé, entre autres, l'économiste Albert Breton sur la sécurité sociale et la hausse des impôts; MM. Roger Provost et Jean Marchand, sur les syndiqués et le bill 60; M. Claude Jodoin, sur le syndicalisme canadien du CTC; M. Roméo Mathieu, du Syndicat des ouvriers des salaisons, et M. Gérard Plourde, de la Chambre de commerce du



**LE TRAVAILLEUR N'EST PAS UNIQUEMENT un syndicaliste; c'est aussi un citoyen, un père (ou une mère), de famille. Tout en reconnaissant le fait syndical, comme en témoigne cet article de Mlle Marie Julien, Radio-Canada rejoint également le travailleur dans la rue, à**

son foyer, au restaurant. C'est ici que l'on aperçoit son interviewer-vedette, le confrère Raymond Laplante, de l'Union des artistes, interrogeant quatre travailleurs pour l'émission de télévision "Familles d'aujourd'hui".

Canada, sur le renflouement de la caisse d'assurance-chômage; M. Jacques-V. Morin, du Syndicat canadien de la fonction publique, sur l'éducation populaire; M. Jean Gérin-Lajoie, sur le congrès de la FTQ; M. Jean Marchand, sur l'histoire et la répercussion des grèves dans notre milieu; le 23 octobre, *Actualités politiques* consacrait son émission au conflit canado-américain dans l'affaire des Grands Lacs avec la participation des présidents de la FTQ, de la CSN et du CTC, de M. Guy Favreau, alors ministre de la citoyenneté et de l'immigration, de M. Jean Gérin-Lajoie, de la FTQ, de M. Marc Lapointe, conseiller juridique, et de M. Gérard Pelletier, de *La Presse*, et à ses émissions du 20 octobre et du 10 novembre, *Caméra 63* présentait les opinions du président du Congrès du travail du Canada sur le problème des Grands Lacs, et celles de M. Marcel Pépin, secrétaire de la CSN, sur l'enquête du biculturalisme et du bilinguisme.

**La famille et les réalités économiques**

Exclusivement consacrées à l'étude de l'évolution de la famille canadienne-française et aux problèmes que doivent affronter les consommateurs, les ouvriers, les hommes d'affaires, les séries *Familles d'aujourd'hui* et *Réalités économiques* ont présenté chaque semaine, les lundis et mardis à 10 heures, avec la participation d'ouvriers, de vendeurs, de contremaîtres et de représentants syndicaux, un reportage ou une étude sur des sujets qui font partie des préoccupations quotidiennes,

comme l'alimentation, le vêtement, l'habitation, l'achat à tempérament, la caisse de retraite, les travaux d'hiver, les problèmes de l'ouvrier de 45 ans.

Comme on le voit, la télévision "n'est pas seulement un spectacle; elle aussi écoute, regarde". Les documents et les témoignages, qu'avec la radio, elle met à la portée de tous les syndiqués au réseau français de Radio-Canada, constituent le complément indispensable des con-

naissances qu'il faut avoir pour jouer efficacement son rôle dans son milieu et dans la société.

Marie JULIEN,  
rédactrice à  
Radio-Canada.

(1) Ce sont: *Partage du jour*, *Méto-Magazine*, *Capital et travail*, *Commentaires*, *Regards sur le Canada français* et *Tour des capitales* pour la radio; *Aujourd'hui*, *Familles d'aujourd'hui*, *Réalités économiques*, *Actualités politiques* et *Caméra 64* pour la télévision.

**Guy Merrill DESAULNIERS**

AVOCAT — BARRISTER

2228 est, rue Sherbrooke

Tél.: LA. 6-5571-72-73

**V**ous ne pouvez vous rendre à la banque?

**FAITES VOS OPÉRATIONS  
BANCAIRES PAR LA POSTE**

Rien de plus facile à organiser, en allant ou en écrivant à notre succursale la plus proche.



**BANQUE ROYALE**

## The QFL's Extraordinary Convention

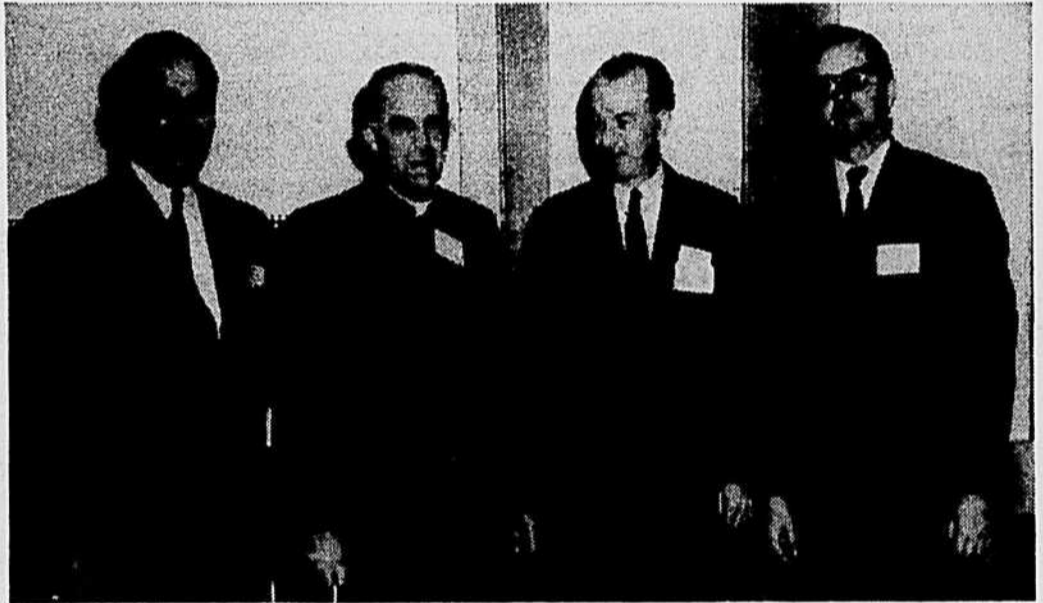
# Some Unforgettable Scenes

The QFL's extraordinary convention, at which 2,164 duly-authorized delegates adopted the principle of a general strike to combat Bill 54, second version, will long live in our memory. It was without doubt — regardless of the rancorous suggestions of certain frustrated and piddling minds — the biggest event in Quebec trade union history. Those who attended keep telling those who didn't: "This, you had to see." It is for the benefit of all that we publish this album of photos of our big family.



DESPITE ITS SPECTACULAR CHARACTER, the QFL's extraordinary convention wasn't merely a "big show." It was a statutory convention and the delegates sent by their respective unions had to

have their credentials checked by a committee ad hoc. The delegates received full documentation enabling them to thoroughly study Bill 54.



IN ORDER TO INFORM the delegates, who weren't in Quebec for a brainwashing by what President Roger Provost personally called trade union "demagogues" or "loudmouths," the QFL was careful to have deliberations preceded by three long, didactic explanations by three university

professors who appear in this photo with Brother Provost. Left to right are Abbé Gérard Dion of Laval University, Guy Merrill Desaulniers, legal adviser to the QFL, and Prof. Gilles Beausoleil, University of Montreal economist.



THE 2,164 DELEGATES to the QFL's extraordinary convention had freedom of speech, in contrast with the situation at some other meetings called to protest against Bill 54. The QFL people took advantage of that freedom, as these four pictures show. However, since there was no one to approve the second version of the proposed law, or to offer reservation about recourse to a general strike, the delegates — fuming with impatience — brought the debate to an end Sunday noon. They unanimously adopted the principle of a work stoppage, thus enabling their return home or the enjoyment of a sunny afternoon in Quebec.

NEVER, NEVER on a Sunday. On Saturday of the memorable Quebec convention, President Provost took time to roundly damn Bill 54. But the Sabbath was another day and the QFL chief served at a mass celebrated at the Quebec Coliseum by Abbé Guy Laforte, of the Catholic Work-

ers' League, for convention delegates. Brother Provost seems to have been well-founded when he mused about the authors of Bill 54: "Forgive them, for they know not what they do." The bill ended up undergoing important changes.

The Dean of Canadian Labour Papers



Founded by Gustave Franco, in 1916

Published in order to promote the legislative reforms needed for the protection of the Quebec working class and for the betterment of its lot.

Official organ of the QUEBEC FEDERATION OF LABOUR



Executive Committee:

Roger PROVOST, president; Louis LABERGE, Jean GERIN-LAJOIE, vice presidents; Andre THIBAudeau, secretary; René RONDOU, treasurer.

Director: Roger PROVOST; Editor: Noël PERUSSE.

Address all correspondence to:

6515 St. Denis Street, Montreal 10 — Tel. 271-2594

Printed by Radio-TV Printing, 8430 Casgrain Street, DU. 7-6218



EDITORIAL

# The Frailty Of Cartels

There are still people, either naive or of bad faith, who contend that the creation of trade union cartels, permanent or temporary, can provide a worthy substitute for the unity of labour forces. The recent fight over Bill 54 exploded that myth once again.

It can be said now that the government has undertaken to bring major amendments to its proposed law, that the QFL-CNTU cartel formed in this connection was — for our central — an unhappy experience for which we paid practically all the costs.

The weakness of this common front never was better illustrated than by the statement of CNTU President Jean Marchand the day after the QFL's extraordinary convention. (The full text of this masterpiece of shabbiness appears in this issue.) The CNTU did all but publicly condemn the general-strike vote by the QFL's 2,164 delegates and openly call on the government to ignore it. Workingmen have pretty harsh words for their own kind making such suggestions at the employer's feet when a strike vote is taken at an enterprise level.

But quite apart from the personality of Mr. Marchand, which is being discussed even by his own members, this incident could be the death warrant for trade union cartels in our province. It was but the culminating point in a series of shabby acts, both big and small, by the CNTU.

Frankly, we must give the government credit for not taking advantage of the split in union forces to crush Quebec's workers.

\* \* \*

# The Unity Within Our QFL Central

If the cause of trade union unity is at a standstill, and even clearly on the decline in Quebec, it is not a situation that applies to the QFL. The extraordinary convention called to combat Bill 54 produced a unanimity of view that should worry all our adversaries.

In order to assess the course of our central along the road to unification, we must go back to 1957. That was when there was another question of a general strike to protest against the actions of Duplessis and his P.P. during the Murdochville strike. Our Federation had just been born out of the old QFL and the QFIU and threatened to blow up.

At that time there was within the QFL an aura of suspicion which today can be matched only by that which marks relations between the QFL and CNTU. Those who favoured a general strike suspected their rivals of Duplessis-ism, and those against a work stoppage figured their supporters had only one purpose, to force them to show their weakness.

Last April the atmosphere was one of solidarity and even frank comradeship as our affiliates studied anew the recourse to strike as a means of combatting Bill 54. Those who opposed the step, had there been any, would not have been suspected of liberal leanings. Those in favour were fully disposed to take a considerate view of the vulnerable position of certain affiliates, and even come to their aid.

At the time of calling its extraordinary convention, the QFL didn't realize it was so unified, so strong. Of course it is always easier to show unity against something than in the pursuit of a definite objective. That is only human. Nevertheless, we should feel ourselves sufficiently united and sufficiently strong, since April, to considerably boost our efforts for the trade union, economic and political liberation of Quebec workers as a whole.

DOCUMENT WORTH PRESERVING

# A Masterpiece Of Shabbiness By J. Marchand

"I have, upon my return from a trip, taken cognizance of the resolution adopted by the QFL during its extraordinary convention of April 11 and 12.

"The resolution provides for some means of action to induce the government to take the trade union demands into account in its bill governing labour relations. The most radical of these means is eventual recourse to a general strike.

"We at the CNTU are very pleased that the QFL has progressively taken more and more interest in Bill 54. Thanks to the quick and energetic action of the CNTU, which called the executives of its unions to an emergency meeting within a few days of the beginning of study of this bill by the Legislature, the proposed law was held for reconsideration.

"The Minister of Labour convoked the representatives of the two centrals, who again

.....

Even though Jean Marchand, whose political ambitions are obvious, hasn't yet dared to confront the electorate, it can be said that he enjoys virtual parliamentary immunity. He indulges in any kind of nonsense without fear of reprisal. But this time he appears to have gone too far. Even newspapermen who are members of the CNTU admitted to us that they felt their stomachs rise at his statement on the general strike vote taken by the QFL's extraordinary convention. Even the government, although it was the direct target of this decision, showed the proper respect for the democratically-expressed will of the 2,164 QFL convention delegates. And on the same night as the vote the premier announced officially, FOR THE FIRST TIME, that Bill 54 would be modified in line with the union demands.

.....

insisted that the bill be amended. Without imparting Cabinet secrets, the Minister gave us to understand that several disputed points would be revised.

"We do not yet know what corrections the Government is agreeable to, any more than we are informed about the report of the Special Committee of the Legislature charged with examining the problem of labour relations in the public service.

"The CNTU therefore considers it is too soon to pass a definite judgment on Bill 54 and put into motion means of defence that would have to be defined without knowledge of the purposes to be achieved.

"When the CNTU called its extraordinary meeting it wanted to have the adoption of Bill 54 suspended and to get the Government to reconsider certain articles. Both objectives were attained. When the Government tables its amendments we shall make our viewpoint

(Continued on next page)

# Versatility

Throughout Canada and the world, Canadian Vickers enjoys an enviable reputation as fine shipbuilders. But, in addition, whenever industry requires equipment or machinery to increase production or plant efficiency... to save time or cut operating costs... Canadian Vickers is called in.

No matter how complex the problem, Canadian Vickers has the know-how, the plant facilities, the draughtsmen, engineers and craftsmen to design and build better ships, better machines and better equipment.



MONTREAL TORONTO  
CANADIAN MEMBER OF THE VICKERS GROUP

# QFL HAD \$17,000 TO FIGHT BILL 54

MONTREAL — Whenever you want to find out whether a better or buyer is willing to back up his talk, you tell him: "Let's see the colour of your money." And if anyone doubted the seriousness of the Quebec Federation of Labour militants in their drive against Bill 54, let it be known that they put their cash on the line. They turned over no less than \$17,000 to their union central.

There are always people who imagine that the trade union movement commands unlimited resources. However, the fact is that the QFL leaders had set an objective of \$10,000, with the hope of being provided no more than \$6,000 or \$8,000. It should also be remembered that the contributions made convey only an idea of the financial sacrifices by the QFL and its affiliates to win modifications to Bill 54. It is generally estimated that our movement spent \$150,000 to \$200,000 to obtain necessary improvements to the proposed law.

## LEADERS: PACKINGHOUSE WORKERS

Following is a list compiled by Brother Aldo Caluori, financial campaign coordinator, of the trade unions that put cash into the "Fund to Combat Bill 54":

United Packinghouse Workers of America	\$2,296
International Association of Machinists	1,580
International Brotherhood of Pulp, Sulphite & Paper Mill Workers	1,085
United Steelworkers of America	1,050
United Brotherhood of Carpenters and Joiners of America	875
International Union of Electrical Radio and Machine Workers	800
International Chemical Workers' Union	540
Canadian Brotherhood of Railway Transport & General Workers	525
International Ladies' Garment Workers' Union	500
United Textile Workers of America	500
Montreal Labour Council	500
Canadian Union of Public Employees	500
Guy Merrill Desaulniers	500
United Rubber, Cork, Linoleum & Plastic Workers of America	500
International Longshoremen's Association	400
Can Workers — C.L.C. Local 23908	400
Tobacco Workers' International Union	325
Bakery and Confectionery Workers' International Union of America	300
Amalgamated Clothing Workers of America	300
Distillery Workers' International Union of America	300
International Association of Firefighters	250
Montreal Building Trades Council	225
Building Service Employees' International Union	200
Cement, Lime & Gypsum Workers' International Union	200
Hotel & Restaurant Employees, Bartenders' Int'l Union	200
Textile Workers' Union of America	200
Office Employees' International Union	200
United Automobile, Aircraft & Agricultural Implement Workers of America	150
International Brotherhood of Boilermakers	100
International Association of Bridge, Structural & Ornamental Iron Workers	100
International Association of Retail Clerks	100
International Union of Elevator Constructors	100
United Hatters, Cap & Millinery Wkrs' Int'l Union	100
International Hod Carriers' Union of America	100
International Association of Sheet Metal Workers	100
Upholsterers' International Union of North America	100
Quebec Labour Council	100
Brotherhood of Railway & Steamship Clerks	100
Can Workers — C.L.C. Local 353	100
International Brotherhood of Operative Potters	100
Soft Drink Workers — C.L.C. Local 263	100
International Union of United Brewery Wkrs of America	75
Amalgamated Meat Cutter & Butchers Workmen	50
Montreal Leather Workers' Union	50
Brotherhood of Painters, Decorators & Paperhangers of America	50
Noël Pérusse (personal)	25
Pattern Makers' League of North America	25
Int'l Printing Pressmen & Assistants' Union of N.A.	25
International Typographical Union	25
Beaupré International Unions Joint Council	25
Granby Labour Council	25
Drummondville Labour Council	25
Trois-Rivières Labour Council	25
International Leather Goods, Plastics and Novelty Workers' Union	25
International Woodworkers of America	20
Richard Garneau (personal)	20
St. Jerome Labour Council	10
C.L.C. Local 318	10
Brotherhood of Maintenance of Ways — C.L.C. Local 29	10
<b>TOTAL</b>	<b>\$17,221</b>

## HAVE WE GOT OUR MONEY'S WORTH?

# GENERAL STRIKE Threat To Produce 18 Changes

MONTREAL — Even though its first spontaneous reaction, as expressed by President Roger Provost, proved favourable the Quebec Federation of Labour continues to scrutinize and ponder the 18 amendments that the provincial government has decided to bring to Bill 54 following the general strike threat at our extraordinary convention in April. While waiting an authorized analysis of the bill in its springtime dress, it is possible to examine it and ask whether Quebec trade unionism's display of vitality and determination has been adequately rewarded.

The main victory of the trade union movement no doubt has been to secure the removal of Articles 54, 57 and 94. Articles 54 and 57, it will be recalled, subjugated all labour law to civil law, and reduced collective right to the benefit of individual right. Article 94 subordinated the exercise of strike rights to the holding of a secret ballot. But while the striking of these articles unquestionably constitutes a first-rate union victory, it does not constitute a gain. None of the three articles appeared in the Labour Relations Law, and No. 54

wasn't even in the first Bill 54.

### Right of Association for all

The most important union gain certainly is the striking of items 3, 4 and 5 of subparagraph m, Article 1. This gain is really something. The modification acknowledges freedom of association for every professional person (doctor, lawyer, engineer, etc.) as well as for domestics and farm workers. However, additives to Article 20 bring certain restrictions to the accreditation of these workers: fewer than three persons ordinarily employed in farm work are not regarded as wage-earners entitled to benefit from trade union accreditation; and the professionals who wish to unionize must form a "distinct group." Only experience and jurists will be able to determine for us what "distinct group" means.

Another improvement is new Article 9, which places miners on the same footing as forestry workers with regard to trade union recruiting. From now on the owner of a mining enterprise will be required to admit union representatives to the place where his employes are lodged, and to provide bed and board at the rates charged the workers.

### Wage-Earner Remains Wage-Earner

By virtue of a change in Article 98, a striker retains his status of wage-earner, even if he takes part in an illegal strike. Previously this protection, whose efficiency is not yet ascertained, applied only in legal strikes.

The government has also added a new Article 58, which provides that a number of workers may associate in a complaint against the same employer.

As for the new Labour Relations Commission, it will have four benches, which will mean an additional commissioner for the CNTU. In inter-union litigation the union and management representatives again are entitled to sit, but they do not regain their right to vote.

### Backward Step in Transport

On the debit side of the main changes in Bill 54 we must cite inclusion of the 2nd amendment. It adds to the list of no-strike "public services" the "transport services by vehicles bearing an authorization of the Transport Commission," which means private trucking

companies. This amendment is regarded as a considerable setback when it is recalled that during meetings of the parliamentary committee on industrial relations last June, Messrs. Jean Lesage and Rene Levesque were disposed to permit strike action in every sector of transport and communications.

On the credit side of the Bill 54 revision, however, should be added the statement of Labour Minister Carrier Fortin. He proclaimed "a new law, a law which is neither in opposition to nor similar to civil law, but better adjusted to the evolution of industrial relations".

### Return to Reality

Deploring the confusion that old Bill 54 could bring to the notions of individual right and collective right, Mr. Fortin added: "Since these two notions are far from being perfectly defined, a too-precise text of law might have the effect of paralyzing the development of labour law or putting it on an unrealistic course."

He concluded: "After lengthy consultations and careful study, the government decided to let the parties work out these two juridical notions through their contractual relations. Moreover, this is the way that laws are forged."

## Shabiness . . .

(Continued from page 2)

known and mobilize the forces of the movement according to necessity and circumstances.

"As I said at the outset, we are nonetheless happy that the QFL succeeded in arousing the interest of its affiliated organizations. This will undoubtedly permit us, if and when required, for once, to take joint action.

"Does the CNTU want Bill 54 to be put over to the next session? Yes, if the proposed amendments do not meet our main demands, and no if the contrary applies."

Jean MARCHAND



WANT TO BE A HAPPIER DRIVER?

BUY A NEW CAR NOW WITH A LOW-COST LIFE-INSURED

**SCOTIA PLAN LOAN**

THE BANK OF NOVA SCOTIA

# VICTORY FOR QFL IN WAR ON BILL



49th Year — No. 4-5

SPECIAL EDITION — MAY 1964

MONTREAL

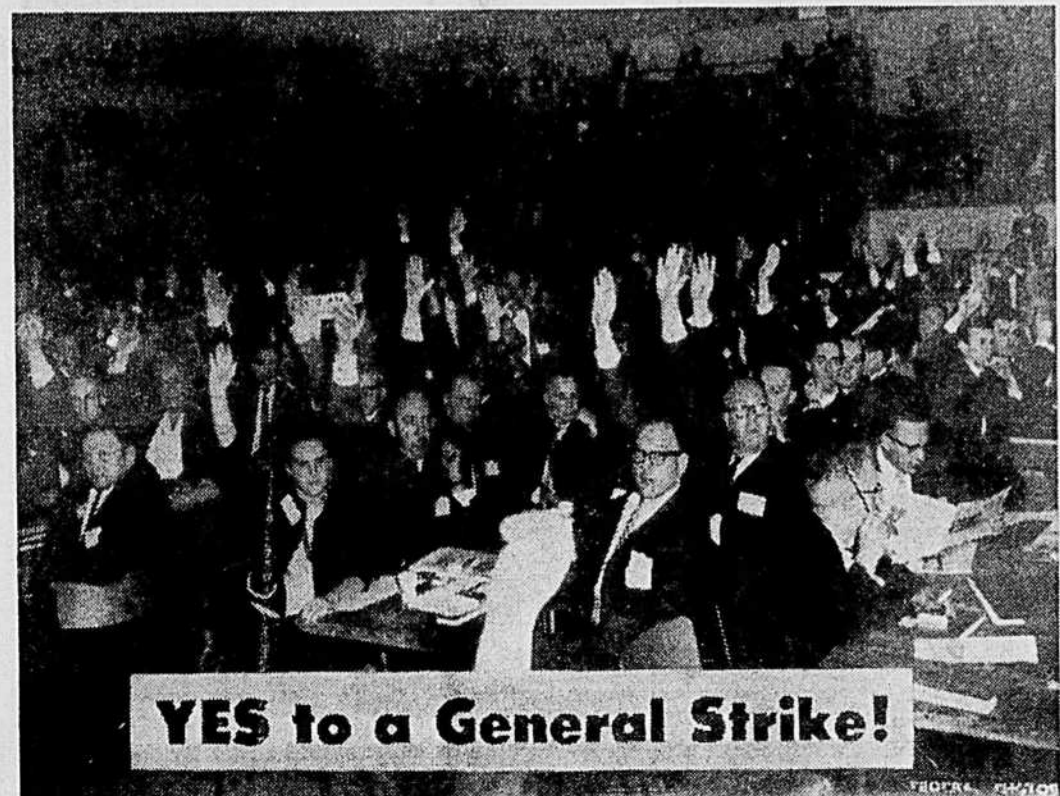
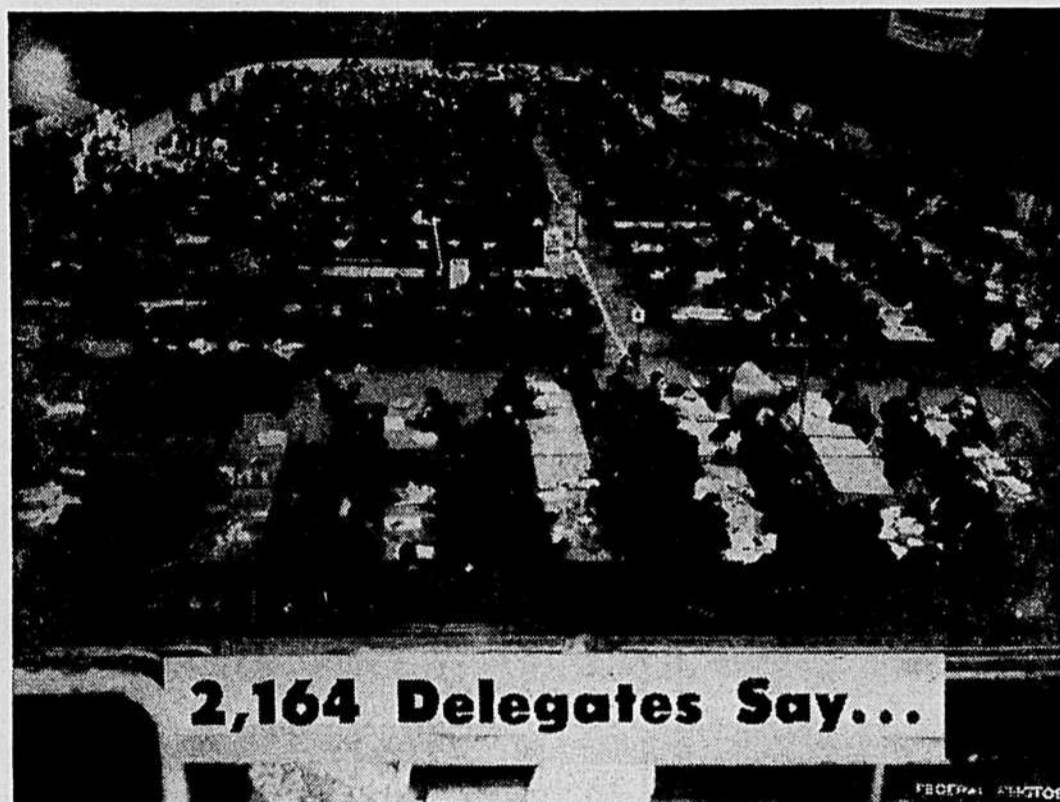
# 54

ABBÉ GÉRARD DION :

*"La menace de grève, c'est souvent  
le meilleur moyen de la prévenir"*

OPERATION QFL :

*The threat of a general stoppage  
was the way to avert a strike wave*



IN THIS EDITION,  
CIRCULATION 100.000

- THE QFL'S EXTRAORDINARY CONVENTION
- THE MODIFICATIONS TO BILL 54
- LESSONS TAUGHT BY THE EMERGENCY
- THE SHABBY CONDUCT OF THE CNTU